

Jacques CATTIN  
Député du Haut-Rhin  
Conseiller Régional Grand-Est

M

Turckheim, le 18 décembre 2018

Monsieur,

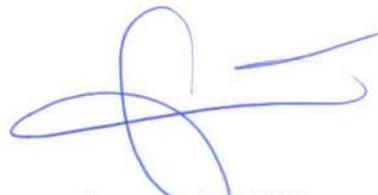
Je fais suite à votre nouveau courriel en date du 17 décembre 2018, en réponse à mon explication relative à l'application de l'article 68 de la Constitution.

Je vous répondrai plus succinctement cette fois-ci, l'usage étant que le député de votre circonscription relaie vos remarques et vos demandes.

Vous désapprouvez ma lecture de cette requête d'activation de la procédure de destitution du Président de la République, tout en soutenant que le peuple n'est pas en conflit avec les Institutions. Je ne partage pas votre affirmation, car ce peuple qui « réclame la tête du Chef de l'Etat » des anarchistes jusqu'à l'UPR (qui a obtenu 0.9% des suffrages au 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle de 2017 et qui est à l'origine de la pétition) n'est pas pour l'apaisement. Il est inspiré par cette vague populiste qui instille, depuis des années, un discours « anti élus ».

Je ne suis pas Marcheur comme vous le savez et je ne cherche pas à défendre à tout prix un Président, qui a déçu les Français à bien des égards. Mais, entre ne pas faire partie de la Majorité et soutenir une procédure qui ne manquerait pas d'ébranler la République, (qui a fait ses preuves tout au cours de l'Histoire), il y a un pas qu'il me paraîtrait dangereux de franchir.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.



Jacques CATTIN